



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 Juin 2006

Membres présents : Président : M. REBSAMEN
Secrétaires : M. CLAUDET
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BELLEVILLE - BERNARD -
BERTELOOT - Mmes BESSIS - BIOT - MM. BOUHELIER - BOURNY - BRIOT -
BRUYERE - CHEVIGNY - Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX
- M. DELATTE - Mme DELEBARRE - MM. DESVIGNES - DETANG - DOUHAI
- DUBOIS - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - Mme FLAMENT -
MM. FOUILLOT - GERVAIS - G. GILLOT - GONDELLIER - Mme HERVIEU -
MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN - LABORIER - LAURENT - LECHAPT -
Mmes LEMOUZY- MANSAT - MM. MARTIN - MASSON - MOREAU -
NOWOTNY - OBRIOT - PARIS - PETITJEAN - PINON - Mme POPARD -
MM. PRIBETICH - RETY - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER

Membres absents :

M. AUDARD (pouvoir M. ESMONIN) - Mme AVENA (Pouvoir à Mme ROY) -
M. BEKTHAOUI - Mmes BERNARD (pouvoir à M. BERTELOOT) - BLIGNY -
MM. BRENOT (Pouvoir M. PERRIN) - CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) -
CHAPUIS - DODET (Pouvoir à M. DELATTE) - DUPIRE - ETIEVANT (Pouvoir à
Mme DARCIAUX) - FOUCHERES (Pouvoir à M. CHAPUIS) - Mme GARRET-
RICHARD (Pouvoir à M. MARTIN) - M. J.P GILLOT (Pouvoir à Mme POPARD) -
MARCHAND - Melle MASLOUHI - Mme MASSU (Pouvoir à M. NOWOTNY) -
MM. MILLOT (Pouvoir à M. DANIERE) - MAGLICA (Pouvoir à M. G. GILLOT) -
MENUT (Pouvoir à M. PARIS) - NUDANT (Pouvoir à M. BRIOT) - PERRIN -
PILLIEN (Pouvoir à M. OBRIOT) - ROIZOT (Pouvoir à M. BARBEY) -
Mme TENENBAUM

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Incubateur CEEI - Convention
Bourgogne Technologies - Avenant n°1**

Par délibération du 16 décembre 2004, le Grand Dijon a décidé d'apporter un soutien financier de 55 000 € / an à l'incubateur sur une période de 3 ans, soit un engagement total de 165 000 € de 2004 à 2006.

L'aide par projet étant fixé à 11 000 €, la participation de la communauté équivaut à l'incubation de 5 projets dijonnais par an et donc à un total de 15 sur la période 2004 - 2006.

Un premier versement de 55 000 € pour le compte de l'exercice 2004 a été effectué à la signature de la convention soit en mars 2005 (un deuxième versement doit intervenir en rattachement à l'exercice 2005, et les crédits relatifs au 3ème versement ont été inscrits au budget primitif 2006).

Par correspondance en date du 28 mars dernier, Bourgogne Technologies sollicite de la Communauté d'agglomération un financement complémentaire de 22 000 € correspondant à 2 projets supplémentaires (2 x 11 000 €) qui concernent le Grand Dijon. En effet, alors que la convention prévoyait 15 projets, le Comité de sélection de l'incubateur en a déjà retenu 17.

Un tableau en date du 20 mars 2006 remis par l'incubateur, retrace l'état d'avancement des projets par rapport aux prévisions d'incubation de 15 projets dijonnais sur 3 ans :

11 contrats sont signés (7 incubations et 4 CEEI)

Porteur	Projet	Date signature	Durée contrat	Entreprise créée
Sanchez Lionel	DATAOXO Activité informatique Traitement information	31/01/05	6 mois	
Ollagnier Olivier	Tricycle léger - Projet de vélo couché	31/01/05	6 mois	
Binay Patrice	Laboratoire de traitement galénique	08/04/05	12 mois	NAREX
Metral Jean-Bernard	Convertisseur électrique	22/08/05	24 mois	ALIX
Pardon Laurent	SPORT PROGRESS Ingénierie de la performance sportive	28/11/05	18 mois	
Poirier Bertrand	EQUIDECLIC Outil informatique pour filière équine	07/11/05	18 mois	
Seddas Sam	Outil de détection maladie des plantes	07/11/05	18 mois	SEDIAG
Pilatte Eric	Activité vignes	01/02/06	12 mois	MICROVITIS
Catroux Gérard	Inoculants microbiens pour l'agriculture	13/02/06	17 mois	BIOTISA
Guzzo Jean	MISTING Stress des micro organismes	01/02/06	18 mois	
Boschetti Frédéric	Production et commercialisation de molécules cycliques azotées	12/02/06	17 mois	CHEMATECH

6 contrats sont retenus (4 incubations et 2 CEEI)

Porteur	Projet	Date signature	Durée contrat	Entreprise créée
Sanchez Lionel	DATAOXO Activité informatique Traitement information	31/01/05	Prolongation contrat de 18 mois à cpter du 31/01/06	
Ollagnier Olivier	Tricycle léger Projet de vélo couché	31/01/05	Prolongation contrat de 18 mois à cpter du 31/01/06	
Lohr Christophe	NAXAGORAS Fabrication nanomatériaux	Pas signé	Comité de sélection 18/03/05	
Vuillaume Laurent	Solution industrielle de traitement de vins pollués	Pas signé	Comité de sélection 18/03/05	VECT'OEUR
Fisel Sonia	Univers de l'habitat	Pas signé	Comité de sélection 30/09/05	CREATIK
Rosier Cédric	SAT Ingénierie analyse sensorielle Chine / France	Pas signé	Comité de sélection 16/11/05	

Il est proposé que la Communauté d'agglomération finance deux projets supplémentaires, soit 22 000 € sur l'exercice 2006, somme qui sera inscrite au budget supplémentaire. Cet engagement sera formalisé par la signature d'un avenant n° 1 à la convention en date du 31 mars 2005.

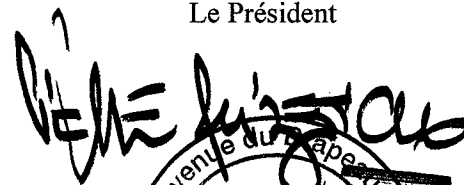
Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL
Après en avoir délibéré

DECIDE

- **de financer** deux projets supplémentaires d'entreprise innovante concernant l'agglomération dijonnaise, à hauteur de 22 000 € ;
- **de dire** qu'un avenant n° 1 à la convention en date du 31 mars 2005 passée avec Bourgogne Technologies sera établi pour préciser les modalités de versement de cette participation ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire au versement de cette participation ;
- **de dire** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Le Président



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 5 JUIL. 2006



Publié le **30 JUIN 2006**
Déposé en Préfecture le

AVENANT A LA CONVENTION
POUR LE FONCTIONNEMENT
DE L'INCUBATEUR - CEEI



PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR

Déposé le :

- 5 JUIL. 2006

Entre les soussignés



La Communauté de l'agglomération dijonnaise, 40 avenue du Drapeau – BP
17510 – 21075 DIJON CEDEX

représentée par son Président, François Rebsamen,

en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté en date du

d'une part,

et

Bourgogne Technologies, Association loi 1901, sise 8 avenue Jean Bertin – BP
66517 – 21065 DIJON CEDEX

représentée par son Président, Jean-Paul Lequin,

d'autre part,

PREAMBULE

Par délibération du 16 décembre 2004, le Grand Dijon a décidé d'apporter son soutien financier à l'incubateur – CEEI en vue de la réalisation du programme d'action suivant : mise en oeuvre des moyens nécessaires à l'accueil et à l'accompagnement de 15 projets d'entreprise innovante concernant le territoire de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, dans le cadre de contrats d'incubation entre les porteurs de projets et l'incubateur.

L'aide par projet étant fixé à 11 000 €, la participation de la communauté équivaut à l'incubation de 5 projets dijonnais par an et donc à un total de 15 sur la période 2004 – 2006.

Par correspondance en date du 28 mars 2006, Bourgogne Technologies a transmis au Grand Dijon un rapport d'activité présentant la liste des projets rentrés en accompagnement au sein de PREMICE (Pôle de Ressources et de Management de l'Innovation et de la Création d'Entreprises).

L'état d'avancement au 20/03/06 par rapport aux prévisions d'incubation des 15 projets dijonnais est retracé dans l'annexe ci-jointe.

Le Comité de sélection de l'incubateur a retenu 17 projets qui concernent directement le Grand Dijon.

En application de l'article 7 de la convention initiale, Bourgogne Technologies sollicite de la Communauté d'agglomération la prise en charge financière des 2 projets supplémentaires.

Considérant que ce financement complémentaire de 2 x 11 000 € s'inscrit dans le prolongement du partenariat engagé par le Grand Dijon avec Bourgogne Technologies, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Participation financière du Grand Dijon

L'article 3 de la convention initiale signée le 31 mars 2005, est modifié comme suit :

La participation de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, pour la durée de la présente convention, est arrêtée à 187 000 € soit l'équivalent du financement de 17 dossiers, à raison de 11 000 € chacun.

Article 2 – Modalités de versement

Le versement équivalent à deux projets supplémentaires s'effectuera sur présentation du rapport annuel d'activités.

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Dijon, le

Pour la Communauté de l'agglomération
dijonnaise,

Le Président,

Pour Bourgogne Technologies,

Le Président,